



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRENEES BEARNAISES

PROJET 2025/2035



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACCRONYMES	p 4
UNE DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT CONCERTÉE ET EN PRISE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES	p 5
LES INSTANCES DU RENOUVELLEMENT	p 5
Un groupe de travail resserré	p 5
Un comité de suivi	p 5
Les bureaux et conseils communautaires	p 6
LA MÉTHODOLOGIE DU RENOUVELLEMENT	p 6
Un bilan partagé	p 6
Un diagnostic réalisé avec un accompagnement extérieur	p 6
L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions	p 7
LE LABEL PAH DANS LE PROJET DE TERRITOIRE	p 8
RÉPONDRE AUX ENJEUX CONTEMPORAINS ET AUX ÉVOLUTIONS DU CADRE DE VIE	p 8
Proposer un soutien technique et une valeur ajoutée scientifique	p 8
Redéfinir les attendus stratégiques avec le réseau Cap sur le patrimoine !	p 10
Actualiser et partager la charte architecturale et paysagère	p 11
Renforcer le volet « paysages » de la charte architecturale et paysagère	p 12
Lancer de nouveaux sujets de recherche	p 13
DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À PARTIR DES RESSOURCES EXISTANTES	p 16
Faciliter la compréhension des liens entre pluralité paysagère et diversité des pratiques agricoles	p 16
Faire connaître l'histoire et les enjeux d'une exploitation durable des ressources locales	p 17
Créer de nouveaux champs d'expérimentation opérationnels	p 18
Refonder le partenariat avec les Offices de Tourisme	p 19
CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICE EN FONCTION DE L'ARMATURE TERRITORIALE ENTRE VILLE-CENTRE ET BASSINS DE VIE	p 21
Le public ciblé dans un territoire rural et montagnard	p 21
Favoriser les actions auprès du jeune public	p 21
Diversifier et amplifier les actions auprès de la population	p 23
Poursuivre la sensibilisation des habitants grâce à une programmation riche et partagée	p 24
Créer et déployer des outils mobiles d'interprétation et de médiation	p 25
LA REFONDATION DU PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE DU LABEL	p 27
STRUCTURES DE GOUVERNANCE	p 27
Un comité de suivi politique et technique	p 27
La commission de coordination	p 28
Des conseils communautaires et bureaux décisionnaires	p 29
FAIRE GAGNER DE LA VISIBILITÉ AU LABEL	p 30
Structurer la démarche de communication	p 30
Créer un événement marqueur	p 31
Valoriser certains sites comme points d'ancrage	p 32
OPTIMISER LES MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES PRÉVISIONNELS	p 33
Favoriser le travail en transversalité en mode projet	p 33
Réorganiser et optimiser les moyens humains	p 34
Disposer de moyens financiers en cohérence	p 36
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises – projet 2025/2035	2

ACRONYMES

ABF – Architecte des Bâtiments de France
CCHB – Communauté de Communes du Haut-Béarn
CCVO – Communauté de Communes de la Vallée d’Ossau
EAC – Education Artistique et Culturelle
CAPEB – Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE – Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et d’Environnement
CRPF – Centre Régional de la Propriété Forestière
DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles
GT – Groupe de Travail
OFB – Office Français de la Biodiversité
ONF – Office National de la Forêt
PAH – Pays d’Art et d’Histoire
PGL – Plan de Gestion Local
PLUi – Plan Local d’Urbanisme intercommunal
PNP – Parc national des Pyrénées
PREHMB – Plateforme de Rénovation Energétique de l’Habitat Montagne Béarnaise
PVAP – Plan de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine
PVD – Petite Ville de Demain
SCOT – Schéma de Cohérence Territorial
SPR – Site Patrimonial Remarquable
UDAP – Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’Education, de la Science et la Culture
VDA – Village d’Avenir
VPAH – Ville et Pays d’Art et d’Histoire

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET EN PRISE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Le projet de renouvellement du Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans une continuité et une dynamique nécessitant la mobilisation du plus grand nombre. Ainsi, élus, techniciens et acteurs locaux ont été concernés par le travail préparatoire – à des échelles différentes – à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions présentés dans le cadre de ce dossier. Cette démarche avait notamment pour objectif d'ancrer le label au cœur des projets de territoire des collectivités qui s'articulent autour de 3 axes :

- Répondre aux enjeux contemporains et aux évolutions du cadre de vie
- Développer les activités économiques à partir des ressources existantes
- Consolider l'accès au service en fonction de l'armature territoriale entre ville-centres et bassins de vie

LES INSTANCES DU RENOUVELLEMENT

La volonté politique de renouveler le label de manière concertée s'est accompagné de la constitution d'instances de suivi de la démarche afin que le bilan et le projet soient largement co-construits et partagés.

Un groupe de travail resserré

Le travail de rédaction, de relecture et de déclinaison opérationnelle a été porté par un groupe de travail comprenant la cheffe de projet, la responsable du pôle culture de la CCHB, de la chargée de mission patrimoine de la CCVO.

Plusieurs temps d'échanges ont été également proposés aux Vice-présidentes des deux collectivités en charge de la Culture et du patrimoine pour leur présenter le résultat des réflexions et leur fournir les éléments essentiels permettant les prises de décision.

Un comité de suivi

La constitution d'un comité de suivi pour la démarche de renouvellement s'est avérée primordiale pour permettre de la mener à bien. Ce comité de suivi incluait :

- les membres du comité de pilotage qui suit régulièrement les activités du service Pays d'art et d'histoire : les Vice-présidentes Culture et Patrimoine des deux collectivités, trois élus de chacune des communautés de communes désignés par leur conseil communautaire respectif, la responsable du pôle Culture de la CCHB, la chargée de mission Patrimoine de la CCVO et les partenaires (DRAC, Région, Département).
- des élus et techniciens des secteurs touchés par la mise en œuvre du label (tourisme, urbanisme...) des deux communautés de communes,
- des élus et techniciens de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie dont la politique patrimoniale requiert une attention particulière (SPR, Plan de Gestion Local UNESCO...)
- les services de l'Etat avec la présence de Mmes les Sous-préfètes d'Oloron (Mme N'Guyen et Mme Aoustin-Roth), la référente VPAH de la DRAC et l'UDAP qui ne s'est pas jointe aux réunions
- les référents VPAH de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques

Cette composition avait vocation à partager le plus possible la démarche mais aussi de se projeter plus aisément dans le projet à établir.

Les bureaux et conseils communautaires

La méthodologie de travail, l'avancée des réflexions ainsi que les propositions d'orientation ont été présentées au sein des organes décisionnels des deux collectivités (annexes 1 et 2), amenant notamment à la prise de délibération actant la volonté de renouveler le label sur le périmètre des Pyrénées béarnaises.

LA MÉTHODOLOGIE DU RENOUVELLEMENT

Trois étapes (bilan, diagnostic, stratégie/plan d'actions) ont été réalisées afin d'assurer la meilleure intégration possible du label au cœur des politiques publiques portées par les deux communautés de communes.

Un bilan partagé

La rédaction du bilan a été menée en plusieurs phases coordonnées par la cheffe de projet. Le comité de pilotage a pris en compte le temps nécessaire à cette démarche et accepté que du temps spécifique y soit dédié pendant 2 années. L'établissement du bilan décennal a été réalisé de manière concertée avec les responsables de pôle et de service des deux communautés de communes et en présence des Directeurs Généraux des Services (DGS) de chacune des collectivités.



avril 2021 - novembre 2022
Rédaction du bilan avec relectures par les élus concernés, les responsables des pôles communautaires et la DRAC

Novembre 2021
Présentation de la **méthodologie** transversale pour le bilan en **bureaux communautaires**

Janvier - septembre 2022
Démarche de bilan avec les **responsables des pôles** intercommunautaires (économie, tourisme, urbanisme...)

Février 2022
Proposition d'**accompagnement extérieur** dans la continuité de la démarche

Mai 2022
Audition en **comité Leader** pour le projet d'accompagnement extérieur

Novembre 2022
Présentation du bilan en **comité de pilotage**

Transmission des éléments aux **conseils communautaires**

Décembre 2022
1er décembre : prise de **délibération** pour le renouvellement par le conseil communautaire de la **CCHB**

15 décembre : idem pour le conseil communautaire de la **CCVO**

Un diagnostic réalisé avec un accompagnement extérieur

En complément du bilan réalisé en interne, les acteurs associés ont souhaité bénéficier d'un accompagnement spécifique grâce à l'intervention du cabinet Objectif Patrimoine. L'objectif était notamment de mettre en exergue les points d'amélioration sur la mise en œuvre de la convention décennale au regard des éléments de bilan, de manière à y remédier pour le prochain projet mais aussi de penser un projet répondant aux contextes et enjeux nouveaux du territoire.

L'opportunité d'un financement dans le cadre du dispositif Leader Haut-Béarn a permis la mobilisation de fonds FEADER, ce qui a rendu possible la réalisation d'un diagnostic et d'un accompagnement pour l'établissement d'une stratégie concertée assortie d'une proposition de plan d'actions.

Après consultation, le cabinet Objectif Patrimoine a été retenu pour ce volet essentiel au projet de renouvellement. Le cahier des charges qui lui a été confié intégrait la volonté d'un ancrage de proximité, de concertations et de transversalité dans les approches envisagées afin d'être en cohérence avec le projet de territoire.

Il a ainsi été proposé plusieurs temps d'échanges et de partage sur des formats spécifiques :

- rencontres individuelles de responsables de pôles et de services des deux collectivités
- ateliers de réflexion thématiques répartis sur les deux collectivités incluant élus, techniciens et opérateurs locaux du patrimoine
- atelier de partage avec les élus des deux collectivités
- comités de suivi



Le diagnostic établi a été présenté en septembre 2023 (cf annexe) et a conforté le bilan réalisé en interne.

Bilan et diagnostic constituent le socle de réflexion ayant permis d'envisager la stratégie du projet de renouvellement.

L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions

Fort des constats du bilan et du diagnostic, la définition du projet de renouvellement a fait l'objet d'un travail bénéficiant de l'accompagnement du cabinet Objectif Patrimoine. Les premières orientations stratégiques ont été travaillées en tenant compte du projet de territoire et validées lors du 2^{ème} comité de suivi. La proposition combinant stratégie et plan d'actions établie par le cabinet et travaillées par le groupe de travail resserré et les Vice-présidentes Culture & Patrimoine de la CCHB et de la CCVO.

La présentation de cette phase au comité de suivi n'a appelé aucune remise en cause de son contenu (cf annexe). Ceci a permis au groupe de travail resserré de faire une analyse fine des besoins pour la mise en œuvre opérationnelle, tant en terme de moyens humains et financiers qu'en matière de gouvernance et d'organisation, afin de garantir la faisabilité tout en veillant à respecter les consignes politiques données en la matière.

LE LABEL PAH DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

La méthodologie proposée pour le renouvellement du label en Pyrénées béarnaises a souligné l'importance de son rôle dans le projet de territoire destiné à répondre aux enjeux actuels tant en matière de transition écologique liée au changement climatique, de valorisation du cadre de vie que de réduction de fractures sociales pour l'accès à l'offre de service dûes au caractère rural et montagnard du territoire.

Ainsi, le projet 2025-2035 est défini selon ces trois axes et permet de répondre aux constats issus du bilan et du diagnostic du projet antérieur.

Certains projets et actions sont dans la continuité de ce qui a pu être proposé lors du projet précédent, d'autres ont vocation à accompagner en complète cohérence les démarches initiées dans le cadre des politiques publiques locales que mènent les deux communautés de communes (CCHB et CCVO).

RÉPONDRE AUX ENJEUX CONTEMPORAINS ET AUX ÉVOLUTIONS DU CADRE DE VIE

Organisation de l'urbanisation pour un développement respectueux, renforcement de l'attractivité résidentielle, intégration des dispositifs liés à la transition écologique et dynamisation des centre-bourgs et centre-ville font partie des enjeux auxquels le territoire doit répondre.

Dans ce cadre, le PAH se pose comme outil au service du territoire, pour appréhender la place de l'architecture, du patrimoine et du cadre de vie dans les politiques locales. Son positionnement au service des communes, des intercommunalités et des porteurs de projets pour les épauler au quotidien dans leurs démarches permet à la fois de renouveler les éléments de connaissance mais aussi de les partager et de les inscrire dans les projets d'aménagement du territoire.

Proposer un soutien technique et une valeur ajoutée scientifique

Cette mission consiste à accompagner au mieux, par l'apport de connaissances, les projets de réhabilitation d'espaces publics, de re-densification des centre-bourgs, de valorisation du patrimoine du quotidien et protégé dans le cadre de dispositifs spécifiques (Site Patrimonial Remarquable, Plan de Gestion Local UNESCO, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir...) ou non et de projets structurants liés à des équipements et structures muséographiques portés par les pouvoirs publics. Un volet d'accompagnement est également proposé pour les porteurs de projet associatif pour les démarches de recherche et de valorisation. Cette mission vient en complément des accompagnements réalisés par l'UDAP, le CAUE 64 et des cabinets d'étude spécialisés (urbaniste, architectes...) en réponse aux sollicitations des collectivités.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Gestion Local UNESCO de la composante Cathédrale Sainte-Marie, Bien Culturel en série n° 868, la cheffe de projet- qui a contribué à son écriture avec les services de la mairie d'Oloron Sainte-Marie - fait partie intégrante de la commission locale. Plusieurs groupes de travail doivent être créés et animés par la Ville qui est propriétaire du site. Afin d'assurer une complémentarité de compétences, le PAH devrait assurer la coordination des volets « recherche » (intégration dans des démarches de recherche et facilitation de partenariats avec le milieu universitaire) et « éducation » (actions de sensibilisation sur les valeurs de l'UNESCO, partage des connaissances sur la composante auprès du jeune public). Les autres volets du PGL devraient

être portés par les services municipaux directement, à savoir : communication, réseaux et coopération, travaux, gestion des visiteurs, sécurité.

Le rôle de garantie scientifique du PAH a également vocation à venir conforter la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation de la Transhumance, inscrite sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. La contribution du PAH viendrait renforcer l'axe 3 du plan : communiquer collectivement sur la valeur culturelle et sociétale de la transhumance.

Une approche similaire est à envisager dans le cadre des quatre Itinéraires Culturels Européens qui maillent le territoire (Chemins de Compostelle, Voie Saint-Martin de Tours, Route de la Libération de l'Europe, Route Européenne d'Artagnan). Le rôle du PAH pourrait permettre de développer la connaissance et sa diffusion sur ces thématiques, notamment dans les communes traversées par ces itinéraires.

Objectifs :

- Accompagner les démarches liées au patrimoine et à l'architecture
- Apporter un soutien auprès des collectivités territoriales à leur demande
- Soutenir les projets portés par les acteurs locaux

Méthodologie :

a - Définition du cadre d'intervention

- définition des bénéficiaires
- définition de critères d'éligibilité en fonction des bénéficiaires
- proposition de méthodologie de sollicitation et de calendrier de saisine
- proposition de circuit et de temporalité de validation
- proposition de cadre d'intervention avec des missions ciblées, du niveau d'engagement et estimation du temps imparti en fonction du type de projet

b – Processus de validation

- état des lieux des demandes
- analyse des requêtes et pistes de réponse en fonction du cadre d'intervention
- présentation en comité de suivi pour validation et réponses
- proposition de convention de partenariat avec engagement des deux parties

c – Suivi des projets

- réunions (en fonction de la réponse validée)
- fournitures de données brutes (textes et visuels)
- relecture et validation lors de productions de supports grand public
- apposition systématique du logo sur les supports des porteurs de projet
- rapport annuel des projets suivis en comité de pilotage

d – Apports possibles

- apport de connaissances historiques pour un aménagement d'espace public sur la base des éléments étudiés par les prestataires
- rédaction de notes histoire, patrimoine et architecture dans les espaces de projet sous maîtrise d'ouvrage publique
- formulation d'un avis sur l'intégration d'un élément bâti
- co-définition des bâtis d'intérêt patrimonial (SCoT, PLU, PLUi, OAP Patrimoine)
- analyse de sollicitations d'opérateurs patrimoniaux auprès des collectivités
- mise en relation avec les structures de suivi lors de travaux sur sites protégés (archéologie, Monuments Historiques...)

- conseils sur les dispositifs d'accompagnement financier et appels à projet en lien avec le patrimoine (DRAC, Région, Département, Fondation du Patrimoine...)
- partage des connaissances sur les thématiques Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Martin de Tours, Mousquetaires, Libération et Transhumance dans les communes concernées

Approche analytique :

- mise en œuvre du cadre d'interventions
- nombre et type de sollicitations
- nombre et types de porteurs de projet
- nombre et type de projets suivis
- nombre et type d'éléments et d'apports fournis
- temps dédié aux accompagnements

Redéfinir les attendus stratégiques avec le réseau Cap sur le Patrimoine !

Cap sur le Patrimoine ! constitue une offre de services à part entière répartie sur l'ensemble du périmètre des Pyrénées béarnaises. Gérés par différentes collectivités, les équipements constituant ce réseau conservent leur entière autonomie en matière de programmation tout en menant des actions en commun. Le travail de mise en réseau et en relation mené lors de la précédente convention étant établi, le volet de coordination porté par la cheffe de projet ne lui incombe plus. Une autre organisation sera portée par la CCHB pour mener à bien cette mission ainsi que la mise en œuvre du plan d'actions dédié à Cap sur le Patrimoine !

Pour autant les liens demeurent entre les sites du réseau et le PAH. Des conventions de partenariat avec les sites concernés seront établies pour mener à bien des projets en commun et apporter une contribution scientifique en cas de sollicitation.

Un lien particulier avec la Villa Bedat concernera la programmation annuelle d'événements en lien avec l'architecture et le patrimoine et pour les actions dédiées au jeune public.

De même, la cheffe de projet - qui a accompagné l'intégralité de la réflexion portée par la commune d'Arudy concernant le Musée d'Ossau (Musée de France) – poursuivra ce suivi en participant aux comités de pilotage et groupes de travail. Le projet de mise en réseau du Musée d'Ossau sur le territoire en cours de définition sera envisagé selon des objectifs et des modalités à définir.

Objectifs :

- Refonder le partenariat entre les structures et le PAH
- Apporter un appui scientifique

Méthodologie :

a – cadre d'intervention pour les deux champs concernés (cf ci-dessous)

- état des lieux des demandes
- analyse des requêtes et pistes de réponse
- présentation en comité de suivi pour validation et réponses
- proposition de convention globale

b – appui scientifique ponctuel sur des contenus

- fourniture des données brutes le cas échéant (textes et visuels)
- conseil sur le volet scénographie

c - actions communes en lien avec l'axe 3

- participation aux réunions portant sur le volet programmation
- co-production de l'action selon répartition des missions détaillées dans la convention de partenariat correspondante

Approche analytique :

- mise en œuvre du cadre d'interventions
- nombre et type de sollicitation annuelle
- nombre et type de sites
- nombre et types d'actions (appui scientifique, actions communes)
- temps dédié

Actualiser et partager la charte architecturale et paysagère

La charte architecturale et paysagère réalisée en 2015 nécessite à la fois des compléments mais aussi une mise en forme numérique didactique et accessible aux habitants. L'intégration du patrimoine aux défis contemporains et à l'évolution des modes de vie inscrite dans le projet de territoire passe également par la sensibilisation de l'ensemble des secteurs

Objectifs :

- Enrichir et élargir les éléments de connaissance
- Démultiplier la diffusion des contenus
- Proposer un support numérique facilitant l'actualisation, l'enrichissement et l'intégration d'interfaces utiles aux politiques publiques locales en matière d'aménagement du territoire

Méthodologie :**a- Constitution d'un groupe de travail incluant**

- la cheffe de projet,
- le responsable du pôle urbanisme de la CCHB,
- les chargés de mission SCoT de la CCHB et de la CCVO,
- le responsable de la plateforme de rénovation énergétique,
- les chargés de mission Petites Villes de Demain
- les responsables environnement de la CCHB et de la CCVO
-

b - Constitution d'un comité de pilotage avec, en plus des membres du groupe de travail :

- les élus concernés
- l'UDAP
- le CAUE 64
- la DREAL
- le Parc national des Pyrénées
- Chambre des Métiers de l'Artisanat
- les services en charge des autorisations d'urbanisme (collectivités, Etat...)
- Région
- Département
- autres en fonction des besoins....

c - Etat des lieux des besoins d'actualisation en termes de contenu :

- état des lieux de l'existant autour du bâti ancien, de l'habitat 20^e en cours de patrimonialisation...
- échanges sur les besoins techniques internes à des fins de compléments à envisager :
 - approfondissement des préconisations concernant la mutation de granges en habitat,
 - constitution d'une colorithèque de référence pour les instructeurs

- conception d'un « guide des couleurs » et d'un support didactique physique en complément à la matériauthèque mobile existante,
- fiches d'identité des matériaux biosourcés, géosourcés, hybrides en relation avec la réhabilitation du bâti ancien
- ...
- point sur les projets de réaménagements de centre-bourgs programmés

d - Perspectives de valorisation et de médiation par le numérique :

- recherche de projets dans d'autres VPAH, partenariat CR N-A, la fibre 64, open street map....
- définition des cibles, attendus et plus-value du projet
- accompagnement par un cabinet extérieur en AMO pour cahier des charges et suivi du projet de valorisation
- constitution, mise en forme, diffusion et utilisation du support numérique
- quantification et approches budgétaires
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires

e- Perspectives de médiation directe de proximité :

- poursuite de la formation continue des services internes et des secrétaires de mairie
- autres actions pour le grand public (cf axe 3)

Approche analytique :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● organisation des réunions de travail et des comités de pilotage ● programmation et réalisation des études et éléments complémentaires ● identification et suivi planifié des projets de réhabilitation publics pour intégration dans dispositif numérique ● définition du support numérique avec AMO ● lancement et suivi procédure de création du support numérique ● actualisation des données du support numérique ● nombre et type de partenariats engagés ● fréquentation et types d'usage du support numérique | <ul style="list-style-type: none"> ● nombre et type de supports de médiation créés et diffusés ● nombre et types de temps de médiation directe auprès des habitants, des élus et des professionnels ● intégration des données dans la programmation grand public ● répercussion sur l'offre éducative (nombre, type d'actions menées, nombre et type de classes, groupes d'enfants touchés...) ● impacts constatés (mise en œuvre, intégration dans le processus de la réhabilitation...) sur la connaissance de la charte auprès des habitants, des architectes, des artisans |
|---|---|

Renforcer le volet « paysages » de la charte architecturale et paysagère

La part consacrée au volet « paysages » de la charte architecturale et paysagère doit être étoffée pour intégrer à la fois les dispositifs mis en place sur la connaissance et la valorisation de cet item, notamment en lien avec l'Atlas des Paysages des Pyrénées-Atlantiques mis en œuvre par le Conseil Départemental, ainsi que les travaux menés par le CAUE 64 et le Parc national des Pyrénées. Cette mission vise à développer des liens de partenariat, d'assurer une meilleure prise en compte de l'approche paysagère et de l'ancrer dans les réflexions menées sur le territoire en matière d'aménagement. La création et la diffusion de supports de connaissance et de temps d'échange

seront proposées en concertation et en complémentarité à ce qui est proposé par d'autres acteurs du territoire, spécialisés dans le domaine.

Proposition d'actions : cf paragraphe « Poursuivre la sensibilisation des habitants grâce à une programmation riche et partagée » p 24

Objectifs :

- Enrichir et élargir les éléments de connaissance
- Démultiplier la diffusion des contenus

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant

- la cheffe de projet,
- le responsable du pôle urbanisme de la CCHB,
- le chargé de mission « Atlas des Paysages » du Conseil Départemental,
- le paysagiste du CAUE,
- la DREAL
- les responsables de secteur Aspe et Ossau du Parc national des Pyrénées

b – Rattachement au comité de pilotage créé pour la charte architecturale et paysagère

c - Inscription des propositions au sein des actions prévues dans le cadre de l'actualisation de la charte architecturale :

- état des lieux de l'existant
- échanges sur les besoins techniques internes à des fins de compléments à envisager :
 - place du patrimoine vernaculaire dans les paysages
 - intégration des unités paysagères telles que définies par l'Atlas des Paysages
 - ...
- point sur les projets de réaménagements d'espaces publics

d- Perspectives de médiation directe :

- proposition d'une programmation dédiée avec des temps de rencontres types : croquer paysages, lectures de paysages urbains, ruraux et montagnards (cf axe 3)
- élaboration et diffusion de supports (expositions de plein air, focus, numérique...)
- quantification et approches budgétaires
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires

Approche analytique :

- organisation des réunions de travail
- programmation et réalisation des études et éléments complémentaires
- permanence des partenariats engagés
- nombre et type de supports de médiation créés et diffusés
- nombre et types de temps de médiation directe auprès des habitants
- intégration des données dans la programmation grand public
- répercussion sur l'offre éducative (nombre, type d'actions menées, nombre et type de classes, groupes d'enfants touchés...)

Lancer de nouveaux sujets de recherche

Les démarches de concertation ont montré l'intérêt que les participants à la démarche pouvaient porter à des sujets ancrés dans le quotidien, ou dans la mémoire récente du territoire comme l'histoire industrielle ou touristique et le patrimoine immatériel. Le renouvellement de la connaissance est à envisager grâce à différents prismes ayant pour enjeu principal la valorisation du cadre de vie.

Objectifs :

- Renouveler la connaissance sur le territoire pour qu'elle serve de matière première aux actions de médiation
- Proposer une approche anthropologique permettant d'inclure les différents acteurs du territoire
- Constituer un corpus validé scientifiquement
- Accompagner le processus d'acquisition de connaissances pour les travaux portés par les acteurs locaux
- Répondre aux besoins exprimés en matière d'accompagnement scientifique en les intégrant dans une stratégie globale

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant

- la cheffe de projet,
- la responsable du pôle Culture de la CCHB,
- la chargée de mission Patrimoine de la CCVO
- DRAC
- CR N-A
- Universités (Pau, Saragosse ...)
- PnP
- Représentants d'opérateurs locaux du patrimoine

b- Définition des sujets de recherche :

- état des lieux des sujets traités, en cours et possibles : mise en avant de l'habitat et des structures liées à l'industrialisation du territoire
- enquête de terrain pour sonder les attentes et besoins dans le cadre d'une démarche participative
- établissements de partenariats de recherche avec une approche transfrontalière dans le cadre du PGL UNESCO du Bien Culturel n° 868 (cathédrale Sainte-Marie d'Oloron)
- établissements de partenariats avec les associations et structures en charge des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : Agence Française des Chemins de Compostelle, Association Européenne de la Route d'Artagnan, Association internationale Liberation Route Europe, European Federation Saint Martin Cultural Centre
- identification de la légitimité des thèmes sur le territoire
- validation des sujets par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires
- lancement d'appels à contribution auprès des acteurs locaux

c- Constitution de comités scientifiques en fonction des thèmes

- identification des membres issus de la recherche universitaire, de la société civile à mobiliser en fonction des thèmes abordés
- établissement d'un catalogue des connaissances sur le thème concerné
- proposition de méthodologie, de calendrier de travail et de répartition des axes de recherche

- organisation de temps d'échanges réguliers (visio, sous-groupes de travail...)

d- méthodologie de recherche

- adopter les outils liés à la recherche fondamentale (inventaire, archives, corpus documentaire...)
- envisager le renfort de l'équipe par un professionnel dédié au volet recherche fondamentale...)
- poursuivre l'approche anthropologique via la collecte de mémoire le cas échéant,
- faire de la population un contributeur par le biais du tissu associatif

e- partage des données de recherche

- voie numérique : contributions sur sites ouverts avec sessions de contribution des associations ambassadrices
- proposer la valorisation des données en opendata
- transmission des données auprès des médiatrices culturelles et guides-conférenciers (formation, dossier thématique...) pour intégration dans les programmations d'actions de sensibilisation N+1 et N+2
- partage des données avec les Offices de tourisme pour intégration dans l'offre touristique

e - valorisation des données de recherche

- organisation de temps d'échanges (conférences, rencontres...)
- mise en place d'un groupe de travail rédactionnel mixte (universitaire/ société civile) coordonné par la cheffe de projet
- conception/ réalisation de supports (focus, expositions thématiques)

Approche analytique :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de réunions du groupe de travail • constitution et nombre de réunions des comités scientifiques thématiques • nombre de questionnaires retournés pour la réalisation de l'enquête de terrain • nombre de nouveaux thèmes de recherche | <ul style="list-style-type: none"> • nombre et types de partenariats (universitaires, chercheurs, associations...) • nombre d'articles intégrés en Opendata • nombre de formations et de dossiers thématiques • nombre de collectes de mémoire • nombre et types de moments et de supports de restitution de la connaissance |
|---|---|

DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À PARTIR DES RESSOURCES EXISTANTES

L'attractivité des Pyrénées béarnaises repose en partie sur la diversité de ses activités économiques : agropastoralisme, industrie, tourisme, hydroélectricité et filière bois en constituent les piliers. Les enjeux du territoire consistent à maintenir ces secteurs économiques en facilitant leur diversification mais aussi d'inscrire de nouveaux secteurs dans la durabilité. Cet axe comporte plusieurs objectifs visant la diversité des pratiques agropastorales ou encore l'exploitation durable des ressources locales (eau, bois, solaire...). Le rôle du PAH consiste à contribuer à la compréhension de l'interaction entre les secteurs économiques et le territoire, de sensibiliser le plus grand nombre – habitants, jeune public et visiteurs - à l'histoire et à l'évolution de ces secteurs et à les inscrire dans le paysage du territoire. Le secteur de l'économie touristique constitue également un des champs concernés au sein duquel la mise en tourisme du patrimoine doit constituer une plus-value.

Faciliter la compréhension du lien entre pluralité de paysages et diversité des pratiques agricoles

La multiplicité des unités paysagères répertoriées sur le territoire constitue l'un des marqueurs forts. Elles ne peuvent se comprendre que par la diversité des pratiques agricoles que l'on retrouve sur le territoire : viticulture, maïsiculture, pastoralisme façonnent ainsi nos paysages des plaines aux estives. L'impact de cette activité économique majeure sur les composantes paysagères nécessite une meilleure compréhension du lien Homme/ Nature.

Dans ce contexte, la mise en valeur des sites classés et inscrits sera favorisée afin de les faire connaître et d'apporter des éclairages quant à leur préservation. Cette mission a vocation à impliquer les acteurs locaux du monde agricole afin de faire comprendre leurs pratiques actuelles et passées, de faire redécouvrir le patrimoine vernaculaire associé et à définir l'impact de leur type de production sur le paysage. La mise en place de temps de convivialité mêlant découverte du territoire et du terroir sera également propice aux échanges sur l'évolution des pratiques et les enjeux environnementaux actuels et leur incidence sur le paysage. De même, pourront être abordés les difficultés de réutilisation de bâtiment à usage agricole et les possibilités de préservation par changement de destination, par exemple.

Proposition d'actions : cf paragraphe « Poursuivre la sensibilisation des habitants grâce à une programmation riche et partagée » p 24

Objectifs :

- Enrichir et élargir les éléments de connaissance
- Démultiplier la diffusion des contenus

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant

- la cheffe de projet,
- les acteurs agricoles locaux,
- la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques,
- le Parc national des Pyrénées
- l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

b- Perspectives de médiation directe :

- proposition d'une programmation dédiée avec des temps de rencontres types « pique-nique paysages » avec des agriculteurs
- élaboration et diffusion de supports (expositions de plein air, focus, numérique...)
- quantification et approches budgétaires
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires

Approche analytique :

- organisation des réunions de travail
- programmation et réalisation des études et éléments complémentaires
- permanence des partenariats engagés
- nombre et type de supports de médiation créés et diffusés
- nombre et types de temps de médiation directe auprès des habitants
- intégration des données dans la programmation grand public

Faire connaître l'histoire et les enjeux d'une exploitation durable des ressources locales

Les Pyrénées béarnaises sont détentrices de ressources renouvelables locales importantes : bois, eau, solaire. L'exploitation de ces ressources naturelles est réalisée par plusieurs acteurs économiques publics et privés. La mise en valeur des activités liées à leur usage constitue un moyen de mieux faire appréhender au plus grand nombre les enjeux liés au développement durable tout en les inscrivant dans un contexte historique.

Des temps d'échange avec les professionnels et les habitants seront favorisés afin de mettre en lumière les métiers, leur savoir-faire, les enjeux actuels et difficultés de ces pratiques. Cette sensibilisation a vocation à une meilleure connaissance mais induit également la compréhension de l'usage des ressources locales.

Proposition d'actions : cf paragraphe « Poursuivre la sensibilisation des habitants grâce à une programmation riche et partagée » p 24

Objectifs :

- Enrichir et élargir les éléments de connaissance
- Démultiplier la diffusion des contenus

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant

- la cheffe de projet,
- EDF/ SHEM,
- Exploitants hydroélectriques privés,
- ONF,
- Exploitations filières bois,
- CRPF,
- Exploitant des carrières de marbre (IGP Arudy)
- (liste non exhaustive)

b- Perspectives de médiation directe :

- proposition d'une programmation dédiée avec des temps de rencontres thématiques tout public – découverte en fonction des partenariats (cf axe 3)

- élaboration et diffusion de supports (expositions de plein air, focus, numérique...)
- quantification et approches budgétaires
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires

Approche analytique :

- organisation des réunions de travail
- permanence des partenariats engagés
- nombre et type de supports de médiation créés et diffusés
- nombre et types de temps de médiation directe auprès des habitants
- intégration des données dans la programmation grand public

Créer de nouveaux champs d'expérimentation opérationnels

La nécessaire prise en compte des exigences environnementales dans les projets de rénovation du bâti ou lors des aménagements d'espaces publics requiert une attention particulière. Cette approche consiste à envisager les différentes questions afférentes au changement climatique, à l'habitabilité et à la transition énergétique. Ces questionnements sont pris en compte par plusieurs acteurs sur le territoire comme la Plateforme de rénovation Énergétique de l'Habitat en Montagne Béarnaise ou la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie territorial. La conduite de projets complémentaires, de manière concertée, est l'opportunité de proposer une démarche de sensibilisation plus large pouvant toucher un public plus ou moins averti.

Proposition d'actions : cf paragraphe « Poursuivre la sensibilisation des habitants grâce à une programmation riche et partagée » p 24

Objectifs :

- Accompagner les dispositifs en matière de développement durable liés aux changements climatiques et aux exigences environnementales
- Proposer des démarches transversales autour du bâti ancien avec les structures et acteurs locaux (Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat en Montagne Béarnaise, CAUE 64, AUDAP...)
- Contribuer à la prise de connaissance et de conscience de l'adaptation du bâti et de l'aménagement des espaces publics aux enjeux environnementaux

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant

- la cheffe de projet,
- le responsable du pôle urbanisme de la CCHB,
- les chargés de mission SCoT de la CCHB et de la CCVO,
- le responsable de la plateforme de rénovation énergétique,
- les chargés de mission Petites Villes de Demain,
- les responsables environnement de la CCHB et de la CCVO
- l'UDAP

b- Proposition de formations-actions-sensibilisation :

- définition des publics ciblés (élus, artisans, techniciens des collectivités...) et du rayonnement (échelle de territoire) en lien avec l'UDAP, la CAPEB, la Chambre des Métiers...
- définition des thèmes et champs exploratoires à envisager (photovoltaïque, rénovation énergétique du bâti ancien, habitat 20^e, réglementation en vigueur et évolution...)
- programmation de temps d'échanges (formation, tables rondes, colloque ou séminaires thématiques) en cohérence avec les projets et chantiers du territoire

- étude de faisabilité des actions (format, intervenants...)
- quantification et approches budgétaires
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires

c- Diffusion des résultats des échanges et expérimentations :

- définition des publics ciblés (tout public, artisans, jeune public...)
- définition de temps et formats de diffusion (médiation direct, supports chartés VPAH, numérique ou papier...)
- étude de faisabilité des actions (format, intervenants...)
- acquisition de dispositifs mobiles de médiation
- quantification et approches budgétaires
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires

Approche analytique :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • constitution du groupe de travail • proposition d'un plan de sensibilisation • nombre et type (formation, rencontres, colloque...) d'actions de sensibilisation • nombre et type d'actions expérimentales transversales • nombre et type de publics (élus, artisans, jeune public, tout public) touchés sur le territoire et en dehors du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de classes et de groupes d'enfants accueillis • nombre et qualité des bénéficiaires • nombre et qualité des prestataires • nombre et type de supports de diffusion • nombre et types de lieux de diffusion des supports • nombre de chantiers expérimentaux • nombre d'articles et retombées en termes d'image |
|--|---|

Refonder le partenariat avec les Offices de Tourisme

Le tourisme constitue une des activités majeures du territoire. Les impacts du changement climatique, notamment dans les stations d'altitude amènent le territoire à questionner l'offre touristique en l'élargissant aux quatre saisons. Avec la structuration récente des Offices de Tourisme suite à l'application de la loi Notre, le développement touristique inhérent à la constitution d'une offre de qualité s'inscrit dans l'offre touristique globale. C'est dans ce cadre que PAH et OT collaboreront. Ce partenariat s'inscrit dans les conventions d'objectifs établies entre les communautés de communes et les offices de tourisme intercommunaux.

Objectifs :

- Améliorer le positionnement du patrimoine dans l'offre touristique compte tenu des changements en cours et de la diversification des pratiques
- Participer à la diversification de l'offre de découverte d'entre saison
- Assurer la qualité des contenus et diffuser la connaissance auprès des visiteurs

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant :

- la cheffe de projet,
- la responsable du pôle tourisme de la CCHB,
- le chargé de mission tourisme de la CCVO,
- les directions des offices de tourisme

b- Positionner le PAH pour accompagner les offices de tourisme dans la connaissance du patrimoine

- proposer des sessions de formation en lien avec les sujets d'étude
- apporter la garantie de la faisabilité des contenus des visites et discours auprès des professionnels et potentiels prestataires (guides-conférenciers, conseillers séjour, guides de montagne...)

c- Détailler les attendus et missions dans les conventions d'objectifs des intercommunalités avec les offices de Tourisme

- état des lieux de l'existant
- échanges au sein du groupe de travail
- proposition d'organisation aux élus
- étude de faisabilité des actions (format, intervenants...)
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires et conseils d'administration

Approche analytique :

- rédaction et mise en œuvre des conventions d'objectif intercommunales – volet patrimoine
- nombre et type de session de formation
- nombre et type de données fournies par le PAH
- nombre, thèmes, lieux et type de propositions de mise en tourisme (visites individuelles, visites groupes... ateliers...)
- nombre de clients de l'offre des Offices de tourisme

CONSOLIDER L'ACCÈS AUX SERVICES EN FONCTION DE L'ARMATURE TERRITORIALE ENTRE CENTRE-VILLES ET BASSINS DE VIE

Cet axe doit permettre de répondre aux besoins et aspirations des populations, dans un territoire où l'accès à l'offre de services est parfois limité par le cloisonnement géographique, mais aussi de tendre vers une mobilité durable adaptée. Le rôle du PAH est de définir les éléments de programmation, outils et méthodes de travail de proximité les plus adéquats et de répondre aux attentes des populations locales en proposant des actions de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le public ciblé en territoire rural et montagnard

La volonté politique exprimée au travers du projet de renouvellement est d'améliorer la proximité et d'axer les actions en faveur des habitants et du jeune public. Les constats issus du bilan et du diagnostic font état d'un manque de visibilité du label auprès de la population locale. Parallèlement, la place du patrimoine historique et bâti ne joue pas un rôle prépondérant dans l'offre touristique.

Les Pyrénées béarnaises comptent 66 communes réparties sur un territoire allant de la plaine aux sommets et comportant 3 vallées différentes : Barétous, Aspe et Ossau. Cette physionomie donne un caractère contraignant en matière de diffusion d'actions de sensibilisation humaine de proximité.

La participation des habitants, directe ou indirecte, est une piste sur laquelle un travail a été mené par le service Pays d'art et d'histoire pour être plus proche du territoire et des acteurs, il s'agit donc de le conforter, voire de le renforcer en proposant plus d'accompagnements des projets portés par les différents acteurs locaux, plus d'actions de médiation menées au sein des communes, plus de temps de rencontres et de partages sur les problématiques d'aménagement du territoire, de préservation des paysages et de réhabilitation du bâti ancien.

L'action éducative doit également être renforcée, surtout en période scolaire, afin de sensibiliser le jeune public à son environnement immédiat, à l'architecture et au patrimoine. Cet enjeu passe notamment par la conception et la mise en œuvre d'une offre intégrant le périmètre des deux collectivités.

Il s'agit donc de structurer une offre culturelle présentant le patrimoine comme **une ressource mise à disposition de la population**. L'objectif du PAH est de s'adresser au plus grand nombre- y compris le public éloigné de l'offre culturelle, élargir son public, inventer des supports et des moyens de diffusion, s'appuyer sur des professionnels, des espaces et des outils dédiés.

Favoriser les actions auprès du public scolaire

Axe fort du label, la mission éducative du PAH inscrira l'offre patrimoniale comme une composante d'une offre culturelle, en prolongement de ce que font déjà les deux intercommunalités.

Si le PAH a été un laboratoire d'expériences, a créé et inventé des outils de découverte à destination des jeunes publics : mallettes pédagogiques, matériauthèque, maquettes d'édifices ou de formes architecturales (arc en plein cintre, voûtes d'ogives...), jeux de construction... il n'en demeure pas moins que CCVO et CCHB ne sont pas également engagées dans la médiation au patrimoine et l'éducation artistique et culturelle.

L'ambition est que les thèmes de connaissance investis par le PAH, la ressource patrimoniale qu'il permet de structurer, favorisent le rapprochement des équipes de médiation pour la construction d'une **offre commune auprès des scolaires**, en s'appuyant sur des professionnels, des opérateurs

locaux du patrimoine, des espaces - au premier rang desquels les sites du réseau Cap sur le patrimoine !-, et des outils pédagogiques dédiés.

Ainsi, une **ingénierie de médiation du patrimoine** est à valoriser, garante de la qualité de l'offre, au travers d'un travail direct avec les services de l'Education Nationale, de sa production et de sa promotion. En centrant les moyens de médiation interne sur le jeune public, il est envisagé la construction d'une offre disponible pour que chacune des deux collectivités, CCHB et CCVO, puissent en fonction de ses moyens s'en saisir et en faire bénéficier les élèves de l'ensemble des Pyrénées béarnaises.

En termes de programmation, l'intention globale s'inscrit dans une diversification de contenus, couplant plusieurs thématiques ou disciplines dans le cadre d'un même parcours, proposant de nouvelles formes de médiation. Ainsi, la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine s'inscrit dans l'action culturelle des deux intercommunalités qui se déploie outre le patrimoine, dans les champs de la lecture publique, du spectacle vivant...

L'objectif est de révéler la **dimension transversale de l'architecture et du patrimoine**, distillés dans l'ensemble des composantes du territoire des Pyrénées béarnaises. Les ateliers, qui pourront s'inscrire dans des **parcours thématiques interdisciplinaires**, ont vocation à contribuer à développer le sentiment d'appartenance du jeune public à son quartier, sa commune, son territoire, mais aussi son rôle d'acteur dans la cité et dans la société.

Ainsi, l'une des actions de sensibilisation proposées aux élèves de collège et de lycée consistera à faire mener aux élèves une démarche exploratoire de différents espaces de projet identifiés dans les communes où sont implantés les collèges et lycées. Il est proposé que les élèves s'emparent de lieux identifiés et qu'ils proposent de le transformer en utilisant une alternative libre et *open source* au jeu Minecraft : Minetest. Ce dispositif numérique permet notamment de rassembler diverses matières premières et les combiner pour façonner l'environnement sujet d'étude. L'accompagnement de ce projet sera mené en interne par la cheffe de projet, deux urbanistes et un médiateur numérique qui travaillent avec les équipes enseignantes avec pour objectif une proposition visible à présenter aux élus des communes concernées. Inscrit dans une démarche citoyenne, cette action fait se combiner :

- **une dimension d'ingénierie - design**, dans une démarche d'éco-conception, pour comprendre, imaginer et réaliser de façon collaborative des objets. La démarche de projet permet la création d'objets à partir d'enjeux sociétaux, de besoins et problèmes identifiés, de cahiers des charges exprimés, de conditions et de contraintes connues ;
- **une dimension socio-culturelle** qui permet de discuter les besoins, les conditions et les implications de la transformation du milieu par les objets et systèmes techniques. Les activités sont centrées sur l'étude de l'évolution des objets et systèmes et de leurs conditions d'existence dans des contextes divers (culturels, juridiques, sociétaux, environnementaux) ;
- **une dimension scientifique**, qui fait appel aux lois de la physique-chimie et aux outils mathématiques pour résoudre des problèmes techniques, analyser et investiguer des solutions techniques, modéliser et simuler le fonctionnement et le comportement des objets et systèmes techniques

Différentes disciplines seront effectivement abordées en partant de l'architecture et du patrimoine lors de la mise en œuvre : français, mathématiques, histoire, géographie, éducation civique, histoire des arts et technologie.

Les ateliers sont aussi en lien avec l'actualité des projets territoriaux (restauration d'un bâti, fouilles archéologiques, projet de SPR ou PLU...).

S'appuyant sur des approches actives et créatives, associant des architectes, des artistes - musiciens, peintres, danseurs, dessinateurs de BD, photographes, auteurs... - ils participent, de la maternelle au lycée, à renouveler les regards, les points de vue sur la ville comme sur le quartier, le site ou le paysage, le cadre de vie, les coutumes, la langue, le monument ou l'œuvre exceptionnelle.

Découvrir, comprendre, acquérir des repères culturels et interroger notre patrimoine, bâti, immatériel ou naturel, est un enjeu tant d'éducation citoyenne que de contribution à la préservation de cette richesse commune.

Diversifier et amplifier les actions auprès de la population autour du cadre de vie

La sensibilisation du public à l'architecture et au patrimoine se fera sur des temps de programmation visant à partager les connaissances acquises et nouvelles sur le périmètre des Pyrénées béarnaises. Cette approche générale a vocation à s'appuyer sur l'armature territoriale et à permettre un rayonnement sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre du PAH recense plusieurs dispositifs réglementaires permettant de maintenir la qualité du cadre de vie (charte architecturale et paysagère, SCoT, PLUi, PVD, SPR à Oloron Sainte-Marie, périmètres de protection Monuments Historiques) tout en intégrant les nouveaux enjeux liés au changement climatique notamment. Ces actions et dispositifs ne sont pas toujours suffisamment relayés auprès des habitants qui ne disposent pas non plus de temps de rencontre et d'échanges permettant leur acculturation sur ces questions globales. Le projet a vocation à renforcer les temps de partage au sein de l'ensemble des villages mais aussi de répondre à des besoins de sensibilisation pour des opérations de réhabilitation, de rénovation énergétique, de rénovation de centre-bourg et de le SPR d'Oloron Sainte-Marie.

Proposition d'actions : cf paragraphe « **Poursuivre la sensibilisation des habitants grâce à une programmation riche et partagée** » p 24

Objectifs :

- Amplifier l'appropriation du patrimoine par la population par une programmation régulière et variée
- Contribuer à une meilleure identification du label auprès de la population
- Faciliter l'ancrage du label au territoire
- Répondre aux enjeux de proximité du territoire
- Développer la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine en lien avec les projets portés par les collectivités

Méthodologie :

a - Production de l'offre en interne

- construction de la programmation avec recours à plus de prestations extérieures
- proposition d'une offre de découverte du territoire socle complétée par des actions de sensibilisation ponctuelles chaque année pour assurer une diffusion de proximité sur l'intégralité du territoire,
- développer les temps de rencontres autour de la charte architecturale et paysagère (café archi, laissez-vous conter nos villages..) sur l'année
- asseoir une offre renouvelée liée aux recherches en termes de médiation directe et indirecte (expositions, focus..)
- développer les supports de partage de connaissance des villages de façon numérique (wivisite) ou papier (parcours, les explorateurs)
- proposer des visites de chantier ou de présentation d'opération de proximité

b- Mise en cohérence et accompagnement des productions d'autres acteurs locaux

- ré –envisager la possibilité d'appel à participation par l'élaboration de règlements et de conventions
- développer les partenariats d'opération structurels (UDAP, CAUE 64, Parc national des Pyrénées, Service Régional du Patrimoine et de l'Inventaire...)
- accompagner les démarches individuelles (communes, associations...)

Approche analytique :

- développement de l'offre sur le périmètre
- nombre et type d'événements proposés annuellement
- nombre de participants
- implication des élus (présence et suivi)
- nombre et type de partenaires
- nombre de suivi d'actions portées par les autres opérateurs
- nombre d'organiseurs ayant obtenu un accompagnement par la cheffe de projet PAH
- type d'actions accompagnées par la cheffe de projet PAH

Poursuivre la sensibilisation des habitants grâce à une programmation riche et partagée

La sensibilisation des habitants demeure un axe majeur dans les actions portées par le PAH. Les types de médiation proposés aux habitants sont multiples et adaptés au contexte local et au type de public. Les formats conviviaux, permettant l'échange sont privilégiés pour en faire de réels moments de partage. Enfin les actions se basent régulièrement sur l'emploi d'outils mobiles ainsi que sur les expositions permanentes présentées dans les sites du RIAP, notamment à la Villa Bedat. Ces formules peuvent donc s'appliquer quel que soit le choix du thème abordés : cafés archi, pique-nique paysage, laissez-vous conter nos villages, visites de chantiers, balades urbaines ou randonnées patrimoine et paysage ont ainsi vocation à être reconduits voire à être développés.

Une approche transversale des différents domaines de la culture sera proposée dès que possible afin d'amener une visibilité de la thématique traitée sur l'ensemble du périmètre des Pyrénées béarnaises.

- Habiter un territoire

Le spectacle « Que notre joie demeure ! » a été créé suite de la résidence des frères Pabloff à l'Espace Jéliote – Centre national de la marionnette. Les artistes sont allés questionner les habitants sur ce que signifiaient pour eux la notion « d'habiter », ce qui a constitué la matière première dans la création du spectacle. Afin d'accompagner la diffusion, le PAH proposera entre la mi-mai et la fin juin 2025 une série de temps de rencontres et d'échanges pour explorer les façons d'habiter un territoire depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui (enjeux actuels) aussi bien dans les espace privés, publics qu'économiques. L'exposition de la charte architecturale et paysagère servira de point d'appui à ces balades urbaines et ateliers qui se dérouleront à Oloron Sainte-Marie et à Arette où le spectacle sera donné les 16 & 17 juin 2025.

Enfin, cette période sera également mise à profit pour découvrir le résultat du travail mené avec la classe de 2de TSGE du Lycée Guynemer initié en fin 2024 avec le dispositif numérique Minetest. La restitution de cette réflexion sera faite en présence des élus et services de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie et de la CCHB. Cette action entre en résonance avec la mise à jour de la charte architecturale et paysagère et au travail de sensibilisation sur les enjeux de l'habitat de demain.

La programmation de ce type d'actions, mettant en exergue la transversalité de pratiques culturelles (lecture publique, spectacle vivant, architecture et patrimoine se fera de manière régulière pendant les dix années de mise en œuvre du projet.

- **Les documents d'urbanisme dispositifs projets Petite Ville de Demain et Villages d'avenir**

Les sollicitations actuelles auprès du PAH portent sur :

- la participation à la sensibilisation et à la compréhension des SCoT et PLUi de la CCHB et de la CCVO par la proposition de moments de partage
- le Site patrimonial Remarquable d'Oloron Sainte-Marie : conception et mise en œuvre du volet médiation du PVAP en cours de réflexion avec la Ville d'Oloron Sainte-Marie,
- la programmation de visite pour découvrir les espaces projets associés aux dispositifs PVD (Oloron Sainte-Marie, Arudy, Laruns) et VDA (Accous, Arette, Bedous et Eaux-Bonnes)

- **Transmettre et partager l'architecture et le patrimoine**

Le projet, à l'horizon 2026, consiste à proposer, une programmation itinérante des Journées européennes du Patrimoine et la fin de l'année civile. Le point de départ serait, jusqu'aux Journées nationales de l'Architecture, la Villa Bedat dont l'espace d'exposition temporaire pourrait accueillir une thématique différente chaque année. Les supports seront ensuite diffusés sur le reste du territoire, dans les vallées notamment. Le thème serait également décliné en différents temps de partage, d'échanges, de conférences avec des architectes, urbanistes, spécialistes du patrimoine... Des ateliers, formations- actions et autres types de temps de médiation (café-archi, balades urbaines etc...) compléteront la programmation à la fois autour de la Villa Bedat mais aussi dans les communes qui accueilleront l'exposition.

- **Valoriser le Patrimoine Culturel Immatériel**

Construction- restauration de murs en pierre sèche

Le PAH des Pyrénées béarnaises est partenaire associé du laboratoire de recherches ITEM de le projet Interreg Poctefa « PETRA » autour de la technique de construction en pierres sèches pour les terrasses, murs de soutènement, murs de clôture de prés, cabanes et petites granges... Ces éléments ont été repérés dans le cadre de la charte architecturale et paysagère. Leur rôle dans le drainage des terrains en terrasses est majeur sur un territoire où l'abondance pluviométrique n'est plus à démontrer. Ces éléments de patrimoine vernaculaire font ainsi partie intégrante du paysage, notamment dans nos vallées, sans pour autant avoir été inventoriés et répertoriés. Or, constat est fait de la perte de savoir-faire des artisans pour restaurer les structures existantes ou en construire de nouvelles. En tant que partenaire associé, le Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises sert de terrain d'expérimentation et facilite un ancrage local à la démarche universitaire. La mise en relation avec la CAPEB et les artisans susceptibles d'être concernés et intéressés par la réalisation d'une formation pourra également être facilitée. Un atelier de démonstration/ pratique sera programmé avec un artisan spécialiste basé dans les Hautes-Pyrénées.

Restauration du bâti – enduit à la chaux

Dans le cadre de son partenariat avec le Parc national des Pyrénées, le PAH interviendra lors d'une session de formation –action sur l'enduit à la chaux qui sera proposée aux dépositaires de la marque « Esprit Parc ». Cette intervention permettra de faire comprendre la nécessité de matériaux adaptés pour le bâti ancien et d'expliquer les différentes topologies d'habitat du territoire.

Transhumance – des pratiques multiples reconnues par l'UNESCO

Le PAH poursuit sa participation à la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de communication en répondant à l'axe 3 : communiquer sur la valeur culturelle et sociétale de la transhumance. La diffusion des expositions mobiles et des conférences relatives à ce sujet contribue à une meilleure connaissance des pratiques en lien avec les éleveurs transhumants qui ont sont les détenteurs.

Créer et déployer des outils d'interprétation et de médiation de l'architecture et du patrimoine en formats mobile et numérique

La sensibilisation, l'information et la formation du public à l'architecture et au patrimoine reposent non seulement sur la programmation mais aussi sur les équipements culturels et leurs expositions permanentes organisés en réseau Cap sur le Patrimoine !. A cet égard, l'exposition permanente de la Villa Bedat a été conçue pour donner les clés de lecture et de compréhension de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère des Pyrénées béarnaises. Située à Oloron Sainte-Marie, elle tient lieu de point de référence pour les visiteurs –qu'ils soient habitants ou touristes. La centralité de cet équipement ne permet cependant pas une diffusion suffisante à l'échelle du territoire.

La dotation en outils mobiles doit permettre l'interprétation de l'architecture et du patrimoine garantissant une approche plus accessible, en cohérence avec l'ensemble de l'offre de services.

L'expérience du projet précédent et les attendus du projet de territoire mènent en effet à envisager des dispositifs permettant d'aller à la rencontre du jeune public et des habitants avec des supports adaptés, faciles à mettre en place en extérieur et en intérieur, physiques ou numériques.

Objectifs :

- Faciliter le travail de sensibilisation de proximité pour les publics éloignés de l'offre culturelle
- Disposer d'outils d'interprétation didactiques permettant des actions de terrain pour l'ensemble des publics
- Apporter une approche complémentaire à l'existant, notamment du réseau d'équipements de diffusion
- Eviter les déplacements des habitants, notamment ceux situés hors des réseaux de transport

Méthodologie :

Constitution d'un groupe de travail incluant

- la cheffe de projet,
- la responsable du pôle Culture de la CCHB,
- la chargée de mission Patrimoine de la CCVO

Définition de l'offre

- état des lieux de l'existant et identification des manques
- réflexion sur les publics ciblés
- définition des outils d'interprétation et de médiation mobiles, de leur forme et de leurs usages
- création/ acquisition des outils
- mise en cohérence de l'offre d'interprétation avec l'existant
- mise en cohérence des outils de médiation et de leur utilisation à l'échelle du territoire

Approche analytique :

- constitution de l'offre d'outils d'interprétation et de médiation
- utilisation des outils de médiation et d'interprétation
- nombre et type d'utilisation des outils en fonction des publics ciblés

LA REFONDATION DU PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE DU LABEL

Le lancement du projet 2025/2035 est l'occasion de revoir l'organisation et le pilotage du label. Afin de perpétuer la bonne coopération entre les deux intercommunalités tout en répondant aux objectifs d'inscription dans le projet de territoire, l'organisation proposée est plus appropriable et participative pour les élus. Elle permet également des relations fonctionnelles entre les services intercommunaux ainsi qu'un fonctionnement agile et souple au quotidien.

SE Doter de Structures de Gouvernance Renouvelées

La volonté de poursuivre la démarche de concertation et de partage de la démarche pour le renouvellement et la nécessité d'ancrer au mieux le projet 2025-2035 dans le projet de territoire induit la mise en place d'un dispositif de gouvernance adapté permettant de conserver un fonctionnement souple dans la mise en œuvre et le suivi des actions.

Un comité de suivi politique et technique

La nécessaire implication politique et technique pour le suivi des actions menées nécessite la création d'une structure mobilisant les élus et techniciens les plus concernés par le PAH.

Objectifs :

- Engager et mobiliser les élus
- Clarifier le projet et le faire approprier par les instances décisionnelles
- Fluidifier le suivi des actions annuelles
- Permettre une proximité de décision

Constitution

- les élus référents des deux collectivités,
- les élus désignés par les conseils communautaires,
- la cheffe de projet Pays d'art et d'histoire
- la responsable du pôle Culture de la CCHB,
- la chargée de mission Patrimoine de la CCVO,
- les élus et techniciens concernés par les projets en cours

Rôle

- proposer la convention de partenariat entre les deux collectivités et ses avenants annuels
- assurer le suivi et la validation des actions tout au long de l'année
- étudier, valider et prioriser les demandes d'accompagnement des porteurs de projets et collectivités territoriales
- constituer une interface entre les deux collectivités et un relais vis-à-vis des conseils communautaires
- fonctionner comme un conseil d'administration avec désignation d'une présidence

Fréquence et relations

- un référent technique unique : la cheffe de projet

- un même référent politique assurant la présidence du comité de suivi et du comité d'orientation
- réunions autant que de besoin avec un minimum de 2/ an sur invitation par mail avec envoi de l'ordre du jour et des documents quinze jours avant la date retenue
- possibilité systématique de format visioconférence pour la participation du plus grand nombre
- possibilité de réunion exceptionnelle pour le traitement de cas urgents

Approche analytique :

- régularité de la tenue des comités d'orientation
- mobilisation des élus

La commission de coordination

Conformément à la convention décennale, la commission de coordination est l'une des structures de gouvernance du PAH a vocation à permettre un suivi des actions par les différents acteurs et partenaires concernés.

Objectifs :

- Perpétuer un fonctionnement agile et souple
- Faciliter un pilotage participatif
- Ancrer la démarche dans une approche partenariale pérenne

Méthodologie :

Constitution du comité d'orientation

- les membres du comité de suivi,
- les partenaires permanents (Etat - DRAC, Etat – UDAP, Région, Département, Parc national des Pyrénées...)
- les partenaires associés et/ou d'opération (Parc national des Pyrénées, CAUE64, Fondation du Patrimoine, Université de Pau et des Pays de l'Adour...)
- les techniciens CCHB et CCVO en fonction de l'ordre du jour
- des structures invitées permettant de partager des expériences extérieures

Rôle du comité d'orientation

- valider et orienter les programmes annuels et pluriannuels le cas échéant
- se positionner sur les opportunités, partenariats, initiatives
- proposer des présentations, projets ou éléments d'actualité extérieurs le cas échéant
- prendre en compte les bilans annuels

Fréquence et relations

- un référent technique unique : la cheffe de projet
- un même référent politique assurant la présidence du comité de suivi et du comité d'orientation
- définition de l'ordre du jour prenant en compte les attentes des partenaires
- une réunion annuelle sur invitation par mail avec envoi de l'ordre du jour et des documents un mois avant la date retenue
- possibilité systématique de lien visio pour la participation du plus grand nombre
- transmission des bilans annuels selon les modalités d'organisation propre à chacun

Approche analytique :

- régularité de la tenue des comités d'orientation
- mobilisation des participants

Des conseils communautaires et bureaux décisionnaires

Les actions portées dans le cadre du PAH impliquent des décisions et validations à l'échelle de chacune des deux communautés de communes. L'articulation entre ces organes décisionnels et la commission d'orientation et le comité de suivi doit permettre une fluidité dans les échanges et une cohérence qui sera traduite par une convention établie entre les deux collectivités.

Objectifs

- Engager et mobiliser les élus
- Clarifier le projet et le faire approprier par les instances décisionnelles

Rôle

- désigner les élus siégeant au comité de suivi et au comité d'orientation
- entériner et valider la convention de partenariat et ses avenants annuels
- prendre les délibérations nécessaires en lien avec les avenants annuels
- inscrire les budgets nécessaires à la mise en œuvre des actions
- autoriser les recherches de financement
- prendre en compte les bilans annuels

FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE



Structurer la démarche de communication

La communication doit constituer un pilier fort dans la démarche d'accessibilité à l'offre de services par le plus grand nombre. L'élaboration d'une stratégie assortie d'un plan d'actions doit ainsi permettre de faire connaître les missions du PAH et lui donner une visibilité attendue. Par ailleurs, le travail de proximité mené avec les associations ambassadrices du PAH doit permettre de démultiplier les possibilités de faire connaître le label et ses actions.

Objectifs :

- Donner un pignon sur rue au service en tant qu'opérateur culturel
- Faire connaître ses propositions auprès des élus, des habitants et du jeune public
- Elaborer un plan de communication complet et mettre en œuvre l'ensemble de ses déclinaisons
- Donner une meilleure visibilité au label
- Développer la valorisation numérique du patrimoine et de l'architecture
- Favoriser l'ancrage du label auprès des habitants

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant :

- la cheffe de projet,
- la responsable et la chargée de communication du pôle Culture de la CCHB,
- la responsable du service communication de la CCHB
- la chargée de mission Patrimoine/ Communication de la CCVO
- le/la chargé(e) de suivi des outils de communication Cap sur le Patrimoine !

b- Approche concertée et partagée en lien avec :

- les deux collectivités,
- les sites de Cap sur le Patrimoine !
- les outils Culture & Vous en Haut-Béarn
- les associations,
- les offices de tourisme intercommunaux

c- Evaluation des outils existants pour les faire évoluer :

- site Internet pah.pyreneesbearnaises.fr
- programmes « Rendez-vous » et leur diffusion
- stratégie d'édition et de diffusion des « Focus », « Parcours » et « Les explorateurs », des cartes postales et marque-pages chartés
- systématisation de l'usage du logo VPAH dans les supports liés aux projets accompagnés par la cheffe de projet
- lien avec les médias (journaux, radios, réseaux sociaux)

d- Création de nouveaux supports / adaptation de supports existants :

- outils proposés : supports de publication (affiches et campagnes d'affichage...), numérique et digital
- signalétique d'interprétation et de territoire

- développement des supports presse (dossier de presse, systématisation des encarts, communiqués et articles de fond...)

e- Développer les relations avec les associations ambassadrices du PAH

- organiser une rencontre annuelle en amont de la commission de coordination pour favoriser la mise en synergie et la remontée des attentes
- proposer des temps de formation sur les nouveaux contenus issus de la recherche
- élaborer un guide pratique pour la conception/ réalisation de visites permettant aux acteurs locaux
- accompagner les démarches de valorisation portées par les acteurs locaux pour en faire bénéficier le plus grand nombre
- faciliter la transmission des savoirs et connaissances issus à la fois de la recherche portée par le PAH et celle réalisée par les associations locales
- établir des conventions de partenariat non engageantes financièrement pour les collectivités lors de projets particuliers visant à nourrir l'offre touristique

Approche analytique :

- refonte du site Internet de type institutionnel en cohérence avec les sites promotionnels
- état des lieux et cartographie des parcours d'interprétation avec le logo
- proposition de supports signalétiques type chartés VPAH
- étude de l'impact de la mise en œuvre du plan de communication (questionnaires avec publics et temporalité différents)
- nombre d'articles, de reportage radio ou télé
- nombre d'associations « ambassadrices »
- nombre et types d'animations proposées par les associations ambassadrices
- nombre de bénéficiaires des animations proposées par les associations ambassadrices
- nombre et type de conventions de partenariat avec les associations ambassadrice

Créer un événement marqueur

Ce projet de créer un moment fédérateur « Les Rencontres du Pays d'art et d'histoire » durant lequel le PAH peut valoriser les actions qu'il met directement en œuvre est un enjeu majeur puisqu'il doit permettre de créer un rendez-vous annuel, un temps partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et à l'ensemble de la population.

La définition de la forme de cet événement doit permettre d'envisager une approche pluridisciplinaire alternant temps d'échanges, de transmission de connaissance mais aussi de création/ diffusion artistique proposés à différents types de public.

Conférences, ateliers artisanaux et/ ou artistiques, valorisation créations produites dans le cadre de l'EAC, spectacles... pourraient être proposés sur un week-end en prenant appui sur les thèmes de travail retenus dans le programme de recherche. Un rendez-vous printanier est à privilégier au vu des nombreux événements se déroulant sur la période automnale.

Objectifs :

- concentrer les moyens autour d'un événement structurant différent des JEP et des JNA
- créer un événement organisé par le PAH pour lui donner de la visibilité
- proposer une vitrine mettant en avant le résultat des travaux et recherches portés par le PAH avec une déclinaison d'actions de médiation sur l'ensemble du territoire

Méthodologie :

a- Constitution d'un groupe de travail incluant :

- la cheffe de projet,
- la responsable du pôle Culture de la CCHB,
- la chargée de mission Patrimoine de la CCVO,
- les services de la Culture et du Patrimoine, du Tourisme intercommunaux et municipaux

b- Création d'un événement annuel :

- état des lieux de l'existant
- échanges avec le groupe de travail pour déterminer une période, envisager des formats, des partenariats
- proposition d'actions ciblées
- étude de faisabilité des actions (format, intervenants...)
- quantification et approches budgétaires
- validation par le comité de pilotage
- validation par les conseils communautaires
- mise en place de conventions de partenariat le cas échéant

Approche analytique :

- création de l'événement annuel
- nombre, localisation et type d'activités (visites, ateliers, parcours, en interne, avec prestataires...)
- nombre et type de partenariats
- nombre de bénéficiaires
- nombre et qualité des prestataires (guides, artistes...)

Utiliser certains sites comme points d'ancrage

La constitution et la connaissance de l'offre de services proposés par le projet de renouvellement passent notamment par un ancrage physique de la cheffe de projet. La proximité recherchée doit se traduire par une présence dans des locaux de chacune des collectivités qui permettrait la mise en place de rendez-vous avec les techniciens et les porteurs de projet voire la proposition d'actions de sensibilisation.

Les objectifs de cet ancrage sont le renforcement du lien physique et la mise en visibilité du label dans chacune des communautés de communes par la possibilité de disposer de locaux identifiés et identifiables. La mise à disposition des locaux se fera en fonction des rendez-vous calendaires pris par le/la chef(fe) de projet.

OPTIMISER LES MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES

La nécessité de trouver un fonctionnement souple et efficace pour le projet 2025-2035 s'adosse à une organisation reposant notamment sur la capacité et la fluidité de mobilisation d'agents des deux collectivités au sein de groupes de travail afin d'assurer l'inscription des actions du PAH au sein des projets intercommunaux et de manière transversale.

En outre, la mise en place d'un organigramme fonctionnel a vocation à mobiliser des moyens et des compétences en fonction des projets à différents niveaux de mise en œuvre. Cette volonté d'optimiser les moyens existant au sein de chacune des collectivités pour la mise en œuvre d'un projet commun permettra de gagner en efficacité et en cohérence.

Enfin les moyens humains et financiers affectés à la mise en œuvre du label ont vocation à évoluer en fonction de projets établis sur deux exercices budgétaires afin de respecter les réalités budgétaires et possibilités de financement avec les partenaires.

Favoriser le travail en transversalité et en mode projet

Le plan d'actions propose une approche décloisonnée nécessitant notamment le recours aux compétences diverses de personnel intercommunal de champs issus des compétences deux communautés de communes afin d'inscrire pleinement les actions du PAH au sein des politiques publiques locales.

La constitution de groupes de travail permettra de mettre en œuvre le plan d'actions tel que proposé pour les différentes actions nécessitant une approche transversale grâce à la participation des agents des deux collectivités.

Ces groupes seront constitués selon la priorisation des actions qui doivent être mises en place. Leur composition proposée par la cheffe de projet sera validée par le comité de suivi et les agents concernés seront avisés et consultés pour déterminer les fréquences des réunions de travail.

Les travaux et réflexions issus des groupes de travail feront l'objet de relevé de conclusions et/ou de notes qui seront transmises aux membres du comité de suivi ainsi qu'aux membres des comités de pilotage des projets concernés.

Ce schéma a vocation à permettre à la cheffe de projet de pouvoir mener à bien les actions déterminées par le projet de manière transversale pour la mise en œuvre des politiques publiques. Les groupes de travail offriront autant de possibilité de répondre aux attentes politiques et techniques et pourront être mis à profit pour traiter des projets de manière concertée et de renforcer le PAH dans son rôle d'opérateur de territoire et de médiation.



Réorganiser et optimiser les moyens humains

Le projet 2025/2035 induit une évolution dans la mise en œuvre du plan d'action. La volonté politique de maintenir une organisation souple sans structuration juridique entre les deux collectivités doit se traduire par la mise en place d'un organigramme fonctionnel au sein duquel les différentes missions seront ventilées. Les objectifs à atteindre portent sur trois points :

- favoriser l'appropriation par le plus grand nombre
- renouveler la connaissance pour mieux comprendre le territoire, son architecture, ses paysages et son patrimoine, y compris immatériel
- valoriser l'architecture et le patrimoine dans les politiques publiques locales

Les missions assurées par la cheffe de projet sont intégralement mutualisées entre CCHB et CCVO. Ainsi, la cheffe de projet garantit la mise en œuvre de la convention décennale, définit la stratégie et détermine le plan d'actions. Elle élabore, avec les partenaires associés, la programmation annuelle de médiation du PAH et s'applique à trouver les moyens budgétaires et humains pour leur mise en œuvre.

La cheffe de projet assure la coordination des acteurs du territoire, notamment dans le cadre des groupes de travail et des structures de gouvernance. Elle assure l'accompagnement des projets patrimoniaux que les porteurs soient publics ou privés.

En sa qualité, la cheffe de projet joue un rôle de caution scientifique pour les projets de recherche et pour la mise en place de formation de connaissances et de transmission des données scientifiques.

Chaque communauté de communes comprend un référent permettant la mise en œuvre d'actions propre à chacune, en relation avec la cheffe de projet en fonction des projets.

Ainsi, chaque intercommunalité a des moyens dédiés à la médiation culturelle, notamment en ce qui concerne le patrimoine pour le **jeune public**. Les recherches et la programmation portés par le PAH permettront d'aborder les thématiques à aborder. La cheffe de projet travaille en direct avec les médiatrices pour ce qui est des éléments de connaissance et la logique de construction des actions

de sensibilisation relevant du PAH. Ce travail mené à l'échelle du périmètre du PAH, permettra une offre étoffée voire développée pour la CCVO.

Ainsi l'offre d'ateliers de l'architecture et du patrimoine et les projets d'Éducation Artistique et Culturelle sera conçue et partiellement mise en œuvre par les médiatrices des collectivités. Des intervenants extérieurs, professionnels de la médiation, artistes, architectes, archéologues, paysagistes seront sollicités pour compléter les interventions si nécessaires.

Les actions de terrains relevant du PAH concernant les habitants et les visiteurs pour la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine sont conçus et programmés par la cheffe de projet en associant les acteurs locaux conformément au projet 2025-2035. La cheffe de projet fera appel à des guides-conférenciers en auto-entreprise pour leur mise en œuvre. Le travail de repérage, définition des thèmes à aborder et définition des recherches documentaires se fera en concertation avec les guides conférenciers et la cheffe de projet. Une présentation des actions de médiation finalisées permettra leur validation par la cheffe de projet. Cette approche est proposée afin de permettre une meilleure couverture temporelle et territoriale des actions de sensibilisation programmée chaque année. Ainsi, les temps de découverte proposés dans le cadre la programmation aux habitants et aux visiteurs seront mis en œuvre par des guides-conférenciers en auto-entreprise ou regroupés en association sur la base des parcours et thèmes définis par le/la chef(fe) de projet.

L'organisation proposée se veut novatrice afin de répondre au mieux aux besoins pour la mise en œuvre du projet 2025-2035. **La répartition et la complémentarité des missions entre les agents des deux collectivités** ont fait l'objet d'une réflexion afin d'attribuer aux agents celles qui étaient de leur compétences et ressorts.

Les échanges réguliers entre les agents concernés par les groupes de travail portant sur la charte architecturale, les expérimentations autour de l'architecture et du cadre de vie, le volet recherche et le tourisme apporteront de la fluidité dans le fonctionnement tout en assurant un suivi technique réparti en fonction des compétences et non pas en fonction des périmètres des intercommunalités.

Les relations fonctionnelles établies entre les agents des deux collectivités font ainsi partie intégrante de cette réflexion visant à optimiser les moyens existants et à envisager la mise en place de l'ensemble des actions du PAH sur les dix années du projet.

Poste	Missions
Cheffe de projet (1ETP)	direction, stratégie, coordination, accompagnement projet, recherche, programmation
Chargée de mission Patrimoine CCVO (0.25 ETP)	Communication et médiation
Médiatrices du patrimoine CCHB (1.4 ETP)	médiation public scolaire
Assistant administratif CCHB (0.2 ETP)	appui administratif et comptable

La poursuite d'accueil de stagiaires au sein du PAH permettra d'appuyer la mise en œuvre de certaines actions en cohérence avec le profil des étudiants.

Disposer de moyens financiers maîtrisés en cohérence avec les projets

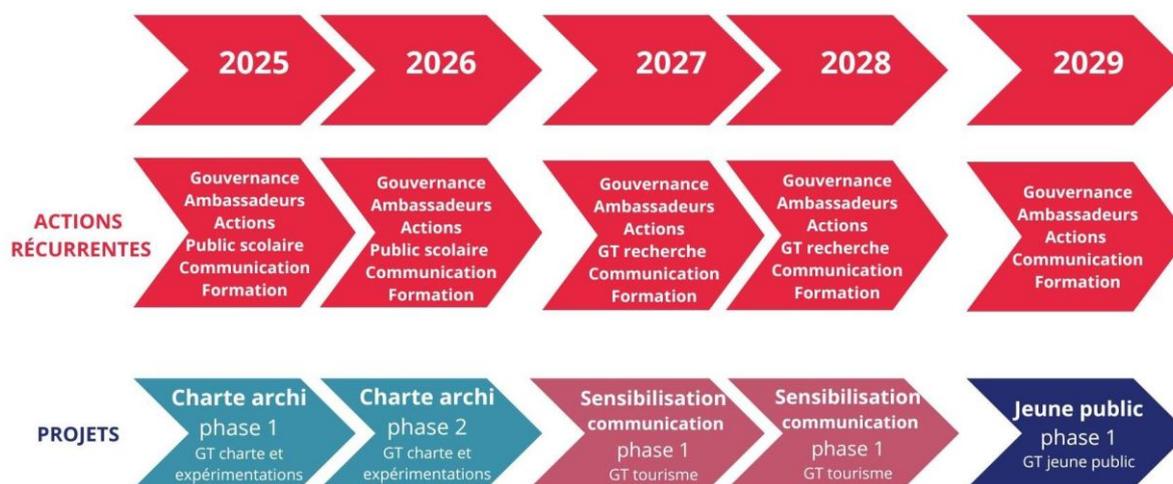
La proposition de budget prévisionnel porte sur les cinq premières années de la convention, avec l'objectif de valoriser l'ensemble des moyens humains par l'intégration d'un volet projet bisannuel susceptible d'apport de recettes exceptionnelles, notamment dans le cadre de demande de subventions européennes dans le cadre du programme Leader Montagne Béarnaise. Le montant de ces aides fluctuera en fonction des projets et de leur mise en œuvre sur deux années. Les programmations seront traitées en année N-1 pour garantir l'apport des recettes attendues, quel que soit le dispositif qui sera concerné.

Les projets seront ainsi présentés notamment dans le cadre du dispositif Leader avec une première année généralement consacrée au volet étude et début de mise en œuvre et une deuxième année permettant la finalisation du projet. Les variables des montants de dépenses et de recettes traduisent cet état de fait dans le tableur ci-dessous.

La priorisation des actions du projet 2025/2035 permet d'établir une approche budgétaire sur les cinq premières années du renouvellement. Les trois premiers projets portent sur :

- 2025 et 2026 : complément et supports de médiation de la charte architecturale et paysagère.
- 2027 et 2028 : développement des outils et moyens de sensibilisation et de communication (sous réserve)
- 2029 : développement de la médiation et des outils destinés au jeune public (sous réserve)

Planning prévisionnel 2025/2029



Budget prévisionnel 2025/2027

	2025	2026	2027
Dépenses	217 100€	201 000€	217 000€
Charges à caractère général	89 100€	71 000€	87 000€
Actions	50 000€	30 000€	26 000€
Public scolaire	27 000€	27 000€	25 000€
Communication	6 000€	6 000€	25 000€
Formation	2 000€	2 000€	3 000€
Déplacement	1 500€	3 000€	3 000€
Frais de fonctionnement	2 600€	3 000€	4 000€
Charges de personnel	128 000€	130 000€	131 000€
Recettes	217 100€	201 000€	217 000€
Subventions	72 500€	56 780€	70 500€
DRAC	10 000€	10 000€	10 000€
Région	14 000€	14 000€	14 000€
Département	4 500€	4 500€	4 500€
FEADER/ Autres	42 000€	26 280€	40 000€
Dotations collectivités	144 600€	146 220 €	148 500€
CCHB	116 975€	115 577€	117 200€
CCVO	29 625€	28 643€	29 000€

